

PARIS CANADA

ORGANE INTERNATIONAL DES INTÉRÊTS CANADIENS ET FRANÇAIS

FRANCE PRIX DU NUMÉRO : 25 Centimes ABONNEMENTS : Un an, 12 fr. 50 BUREAUX, 19, rue de Grammont, Paris Émile GIROUARD, ADMINISTRATEUR FOURSIN-ESCANDE, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION	PREMIÈRE ANNÉE ~~~~ NUMÉRO 14 Mercredi 10 Septembre 1884 DIRECTEUR : HECTOR FABRE	CANADA PRIX DU NUMÉRO : 5 Centins ABONNEMENTS : Un an, \$ 2.50 BUREAUX S. MARCOTTE, AGENT GÉNÉRAL, QUÉBEC Louis PERRAULT, AGENT, MONTRÉAL
---	---	---

SOMMAIRE

Conférence sur le Pacifique canadien. — La Semaine à Paris. — Notes diverses. — Souvenirs d'un Volontaire : le Sergent Bridapoil. — Revue. — Faits divers. — Contes d'Été : Un Racommodement. — Le Dessus du panier. — Charade. — Bulletin commercial.

LE

PACIFIQUE CANADIEN

CONFÉRENCE PAR M. HECTOR FABRE, DEVANT LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS, A LA SÉANCE DU 20 MAI 1884.

IV

Par la convention qu'elle a conclue avec le Gouvernement, la Compagnie du transcontinental est tenue de finir le chemin avant 1890, terme bien rapproché si on en juge par l'immensité des travaux à faire. Il a paru trop éloigné cependant au gré de l'impatience publique : on l'a rapproché de quatre ans, et le Parlement vient d'accorder une subvention supplémentaire de 157 millions de francs, à la condition que le chemin soit terminé en 1886.

Dès maintenant je puis donc vous inviter à assister à l'inauguration de la ligne qui aura lieu dans l'été de 1886. Nous aurons, je l'espère, à cette époque-là, une ligne directe de vapeurs entre le Havre et Québec. Vous vous rendrez de Paris à Québec en neuf jours, dont trois passés dans le golfe Saint-Laurent à l'abri des tempêtes à cette saison, et de Québec un train du transcontinental vous conduira en quatre-vingt-huit heures sur les bords du Pacifique. De là, plus heureux que Jacques Cartier, vous pourrez pousser jusqu'à la Chine et au Japon, voire même jusqu'au Tonkin, si l'amour des voyages l'emporte sur le plaisir de rester au Canada.

Le transcontinental rattache au Canada deux provinces : Manitoba et la Colombie, ainsi que tout le territoire du Nord-Ouest.

La superficie totale de la Confédération est à peu près égale à celle de l'Europe. Les territoires du Nord-Ouest canadien ont une étendue de 4,421,500 kilomètres carrés. La province du Manitoba, qui n'est comparativement qu'un point sur la carte de cette contrée immense, contient environ 3,600,000 hectares de terre propre à la culture. Elle est située au centre du continent de l'Amérique du Nord, presque à égale distance du Pôle et de l'Équateur, entre les océans Atlantique et Pacifique.

Le climat de cette province et, en général, de toutes ces régions, est très salubre. En hiver, le thermomètre descend jusqu'à 25 degrés au-dessous de zéro. Mais ce degré de froid dans une atmosphère sèche et calme n'a pas d'effet désagréable. On ne trouve pas le temps plus froid que dans la province de Québec ni même sous des climats plus tempérés où règne surtout l'humidité en hiver. Les témoignages s'accordent universellement sur ce point.

Dans les prairies, il ne tombe pas plus de 18 pouces de neige, en moyenne. Les chevaux et les bœufs vont au pâturage presque tout l'hiver. La neige disparaît et les labours commencent au mois d'avril. Les jours longs et chauds de l'été font arriver promptement la végétation à maturité; on fait la récolte dans les mois d'août et de septembre.

Le sol du Manitoba et du Nord-Ouest, arrosé par un grand nombre de lacs et de rivières navigables, se compose en général de plaines peu boisées, dont la fertilité est sans égale. C'est à peine si quelques collines viennent, çà et là, rompre la monotonie de cette immensité qui va devenir un des greniers du monde.

L'existence de bassins houillers très étendus a été reconnue. A la suite de l'agriculture déjà si développée viendra s'établir aussi l'industrie. La fertilité du sol et la richesse du sous-sol assurent l'avenir et la prospérité de l'une et de l'autre.

L'administration des terres publiques a fait arpenter et diviser le sol en cantons quadrangulaires contenant 36 sections d'un mille carré chacune, avec une réserve suffisante pour l'établissement des routes et chemins d'exploitation, emplacements de villes et villages, places publiques, etc., etc.

Chaque section de 256 hectares est divisée en demi-section, quart de section et huitième de section.

Il est fait une concession gratuite d'un quart de section, soit 64 hectares, à tout colon âgé de 18 ans, à la condition de s'établir sur cette propriété pendant 3 ans à dater du jour de la prise de possession. La loi accorde, en outre, aux colons déjà établis des facilités particulières pour l'achat des terres avoisinantes, à prix réduit.

La Compagnie du transcontinental canadien possède également de grandes étendues de terres très fertiles, situées de chaque côté de la voie ferrée, lesquelles lui ont été concédées à titre de subvention par le Gouvernement fédéral.

Un certain nombre de Compagnies se sont formées pour l'acquisition et la colonisation en

grand de terres propres à la culture. Ces terres, après l'exécution de travaux d'intérêt général, tels que construction de routes, ponts et embranchements de chemin de fer, sont vendues à des colons qui peuvent alors s'y établir plus avantageusement, quoique le prix d'achat en soit naturellement plus élevé.

Dans ces conditions, la population augmente avec une grande rapidité. Winnipeg, la métropole actuelle, sur le lac du même nom, avait à peine un millier d'habitants en 1870, elle en compte aujourd'hui au delà de 30,000. Chaque jour l'émigration européenne se dirige, de plus en plus nombreuse, vers cette terre privilégiée entre toutes, où elle est assurée, sous la protection d'une administration bienveillante, de trouver l'abondance, la paix et la liberté.

Les Métis de langue française, qui ont formé jusqu'à l'annexion le gros de la population du territoire désigné sous le nom de Manitoba, sont gens d'un caractère doux, paisible et courageux à la fois. Ils tiennent des sauvages le goût de la vie nomade; mais aussi des Normands, nos pères, la finesse, avec un fond de caractère chevaleresque. Ils ont hésité un peu à entrer dans la Confédération. La liberté des forêts leur paraissait supérieure à la liberté politique. Très Normands, ils feignaient de craindre pour leurs droits de propriété : on allait les dépouiller, peut-être. Au fond, ils sentaient bien que l'envahissement de tous ces gens industriels des vieilles provinces les forcerait à changer leurs habitudes, à modifier leur train de vie. La chasse, la pêche, la vie libre, passeraient au second plan. Et puis, patriotiquement, ils se disaient que probablement sous le nouveau régime la prépondérance échapperait tôt ou tard à l'élément français. Profitant de ces inquiétudes, de ce malaise, l'un d'entre eux, qui avait lu l'histoire de France, leur proposa d'instituer un gouvernement provisoire. Dans la pensée des Métis, ce gouvernement provisoire était d'une espèce particulière et c'était un gouvernement provisoire comme vous n'en avez pas dans vos annales : il devait se faire agréer à Londres et se faire sacrer au Vatican. C'était, vous le voyez, une république tempérée. Il est difficile, même au gouvernement le plus provisoire, de ne pas faire quelque acte définitif. Un incident regrettable vint compliquer la situation. Le gouvernement de Fort-Garry avait fini par se croire aussi régulièrement constitué qu'un autre : il voulut faire acte d'autorité et intimider ses ennemis. Un certain Scott, de sa prison provisoire, menaçait de se venger de ceux qui l'y retenaient. Cité devant un conseil de guerre, il

y fut aussitôt jugé, condamné et fusillé. On comprend l'émotion produite dans la Confédération par cet incident. Jusqu'alors, on a été fort indulgent pour le mouvement d'indépendance qui se produisait au Nord-Ouest : on était tenté d'y voir le signe de précoces aptitudes politiques chez les Métis. Mais les choses, décidément, allaient trop loin et il fallut bien arrêter les Métis sur une pente aussi dangereuse. Une expédition militaire commandée par le colonel Wolseley, qui depuis lors a atteint une si haute fortune, mit fin à la république de Fort-Garry, sans effusion de sang et sans autre ennui, pour les troupes anglaises, que celui de parcourir la route très difficile, mais fort pittoresque, qui va du lac Supérieur au Nord-Ouest. La répression brilla par sa douceur. Le chef du gouvernement, Riel, fut condamné à cinq ans de bannissement, et son général en chef, Lépine, qui avait présidé le conseil de guerre, à deux ans de prison. La captivité de Lépine était d'un genre particulier : on se bornait à l'obliger à rentrer en prison tous les soirs avant neuf heures. Un soir, il s'attarda chez un ami, et il arriva un quart d'heure en retard à la prison. Impossible de se faire ouvrir. Il était en train de casser le cordon de la sonnette, lorsqu'enfin il entendit au-dessus de lui une fenêtre s'ouvrir et un des gardiens lui crier : *Vous savez bien qu'on ne rentre pas après neuf heures !* Et la fenêtre se referma avec ce bruit familier aux oreilles des locataires en retard !

(A suivre.)

LA SEMAINE A PARIS

Paris, 9 Septembre 1884.

Le comte de Chambord a laissé le souvenir d'un prince admirable, guidé par une foi chevaleresque et ne voulant tenir la royauté que de son droit, n'acceptant la France que de la France entière soumise au décret de la Providence qui l'aurait rappelé sur le trône. C'est ainsi que tous les partis l'ont vu dans le lointain de l'exil et lui ont rendu hommage. Il semble que, depuis sa mort, ses meilleurs amis soient ses pires ennemis. Dans leur zèle indiscret, ils font agir et parler le prince autrement qu'aux yeux du monde il n'a paru agir et parler. Sans le vouloir, ils altèrent la sérénité rare de cette noble figure, sérénité qu'elle doit, pour sa gloire, conserver dans l'histoire.

Les uns le montrent prêt à monter à cheval et à reconquérir son royaume, à la suite d'un général aventureux ; les autres le représentent comme recevant les princes d'Orléans, un peu malgré lui, leur donnant le baiser de paix la rancune dans l'âme, et continuant à les détester après la réconciliation comme avant.

L'exécuteur testamentaire du prince, M. Huet de Pavillon, qui, à Frohsdorf, tenait l'emploi d'intendant, vient d'adresser à un journal de Vienne une lettre au cours de laquelle il assure que pour connaître ce que pensait réellement Henri V, il faut en référer à une note émanée de Frohsdorf, et publiée dans l'*Uni ers* du 23 août. Il résume ainsi cette note :

« Il y est affirmé que, dans la fameuse entrevue du 7 juillet 1883 avec les princes d'Orléans, Henri V a eu pour unique intention de montrer comment un Bourbon doit pratiquer la loi évangélique du pardon avant de paraître au tribunal de Dieu. »

Ainsi, le comte de Chambord n'aurait fait que pardonner au comte de Paris le crime de Philippe-Egalité et l'usurpation de Louis-Philippe, sans rien oublier. Quant aux princes actuels, comme

le fait remarquer le *Figaro*, il n'avait rien à leur pardonner.

Que l'appréciation de M. Huet de Pavillon au sujet des sentiments du comte de Chambord, à l'égard des princes d'Orléans, soit exacte ou non, il n'en reste pas moins vrai qu'il a reconnu leur place dans la famille royale et leur droit au trône. C'est là le point capital. Qu'il ait eu confiance dans son successeur, dans la façon dont il gouvernerait la France, ceci est autre chose. On comprend très bien qu'avec cette grande délicatesse de conscience que tout le monde lui reconnaissait, il n'ait pas voulu prendre, par anticipation pour ainsi dire, la responsabilité du nouveau règne. Si le comte de Paris avait été élevé près de lui, s'il l'avait su pénétré de ses idées, sa conduite eût été différente. Mais il ne pouvait, d'après ce qui lui revenait de l'éducation libérale du comte de Paris, se faire d'illusion. Les traditions de Louis-Philippe ne seront pas répudiées par son petit-fils. Il s'est donc borné, avec une parfaite dignité et une soumission absolue aux règles du droit monarchique, à accueillir auprès de lui son héritier légitime, en réservant ostensiblement son amitié pour le duc de Nemours, dont les principes, il le savait, se rapprochaient davantage des siens.

Ce n'est pas la première fois que, dans l'histoire de France, un roi lègue en mourant le trône à un prince dont il a été séparé toute sa vie et dont il se sent à jamais séparé par les idées. Cela n'altère en rien la pureté de la transmission et ne dispense aucun royaliste de son allégeance au nouveau roi.

Les radicaux ne sont point contents du président de la République. Eux qui ne ménagent personne, ils l'ont jusqu'ici ménagé, se plaisant à voir en lui, à tort, l'adversaire discret de Gambetta d'abord, puis de M. Jules Ferry. Ces ménagements vont finir. M. Grévy a répondu, à l'ultimatum des députés de l'extrême gauche lui demandant de convoquer sans retard les Chambres pour cause de guerre avec la Chine, en disant qu'il n'y pouvait rien personnellement sans sortir de la réserve constitutionnelle qui lui est imposée, et qu'il l'avait transmis au président du Conseil. Le *Radical* lui rappelle aussitôt que la réserve constitutionnelle n'a point empêché Louis XVI de porter sa tête sur l'échafaud.

Les députés de l'extrême gauche avaient d'abord songé à envoyer une députation à Mont-sous-Vaudrey, mais la réponse du Président, dont on leur avait laissé pressentir le sens, les a engagés à décommander la députation et le voyage. Cette réponse est péremptoire et coupe court à tout entretien.

Les journaux radicaux s'efforcent de démontrer que la réserve constitutionnelle ne devait pas empêcher le président d'intervenir et d'obliger M. Jules Ferry à convoquer les Chambres. Ils auraient raison, s'il y avait eu déclaration de guerre à la Chine ; mais les hostilités actuelles n'étant point considérées par la Chine, non plus que par les grandes puissances européennes, comme un état de guerre, pourquoi le seraient-elles par la France ?

L'intervention de M. Grévy se justifierait à la rigueur, néanmoins, si les Chambres, avant de se séparer, n'avaient pu prévoir ce qui allait arriver ; mais elles étaient parfaitement au courant du dénouement qui se préparait, de l'état de représailles qui allait succéder aux négociations si patiemment prolongées pour obtenir justice de la Chine.

Les libéraux belges continuent à montrer la sincérité de leur libéralisme. Les catholiques ayant organisé une contre-manifestation monstre

à Bruxelles, en faveur de la nouvelle loi scolaire, les libéraux ont eu recours à la violence pour étouffer la manifestation. Plus libéraux que les libéraux, les catholiques avaient pourtant laissé se faire, il y a huit jours, la démonstration libérale sans y porter atteinte.

L'objectif de l'opposition est le roi, qu'elle veut contraindre à rejeter la loi adoptée par la majorité des deux Chambres. Ainsi, la tendance de la doctrine est toujours la même : l'appel au roi ou l'appel au peuple, c'est-à-dire l'appel à la force, substitué à la marche régulière des institutions et au régime légal de la liberté.

Ce qui enhardit les libéraux à solliciter l'intervention royale, c'est qu'il y a vingt-cinq ans, Léopold I^{er} étant sur le trône, on vit se produire à peu près la même situation qu'aujourd'hui. Il s'agissait alors d'une loi sur l'assistance publique. Le roi se porta comme arbitre entre les deux partis, arbitre fort partial du reste, car il changea de cabinet et accorda des élections à ses nouveaux conseillers qui furent soutenus par le pays.

La *République Française*, peu suspecte de sympathie pour les catholiques belges, ne semble pas d'avis qu'on obtiendrait cette fois le même résultat. La mesure que les libéraux conseillent au roi, dit-elle, serait fort risquée. Elle n'ose ajouter, mais elle le pense évidemment : *Et fort peu libérale*. Le *XIX^e Siècle*, de son côté, déclare aux libéraux belges que c'est leur faute s'ils ont perdu les dernières élections et qu'ils doivent en conséquence prendre leur mal en patience.

En général, la presse républicaine française montre peu d'admiration pour ces grandes manifestations dans la rue et trouve qu'elles ne prouvent rien. Tout en déplorant les événements dont Bruxelles vient d'être le théâtre, elle laisse percer une satisfaction assez légitime, en rappelant que Paris a été jusqu'ici à l'abri de pareilles émotions populaires.

La saison, manquée partout, a été très brillante à Divonne. C'est que Divonne n'est point une place d'eaux comme tant d'autres. On y va pour sa santé, pour son plaisir, pour la bonne société qu'on y rencontre. Ce n'est point un Casino, c'est un salon de famille.

Tous les samedis, comédie de société. La comédie jouée par des jeunes filles de bonne famille, distinguées, élégantes, cela repose des artistes de profession et des feux de la rampe.

Le merveilleux dans tout cela, c'est que les eaux de Divonne guérissent de tous les maux. On est nerveux, on en revient calme ; on est calme, trop calme, on en revient nerveux.

Le jour, vous voyez de pauvres femmes étendues sous les arbres, abattues, malades, incapables de bouger ; vous les retrouvez le soir au salon valsant avec intrépidité. Ce qui ne les empêche pas de reprendre le lendemain sous les arbres leur attitude de malade, leur attitude de souffrance et de résignation.

Une autre originalité de Divonne, qui est une petite ville française, c'est qu'il faut, pour s'y rendre, traverser la Suisse, passer par Genève, le lac Léman, voir le Mont-Blanc.

Le docteur Vidart, excellent médecin en même temps que véritable artiste, a créé Divonne il y a quelque vingt ans. La Divonne, petite rivière très tumultueuse en son cours, lui en donna l'idée. L'eau en était froide, cela lui suffit : sa fortune était faite et la santé des gens nerveux assurée. A un établissement d'hydrothérapie de premier ordre, il joignit un salon agréable, un hôtel excellent, un service parfait, qui ont assuré à Divonne un renom particulier d'agrément. On s'y retrouve d'année en année,

et bien des gens, même après guérison, ne vont jamais qu'à Divonne.

Un membre du Conseil général du Rhône, radical d'opinion et qui porte un nom qui oblige, Gay, vient de faire une proposition qui se recommande à l'attention publique. Il demande que *tous les Français* puissent voyager sur tous les chemins de fer français « aux mêmes prix et conditions que les députés et sénateurs, » c'est-à-dire pour rien.

Les étrangers seuls paieraient place entière. La proposition est incomplète, il faudrait un dispositif par lequel il serait statué que le déficit créé dans les recettes des Compagnies de chemin de fer par cette mesure destinée à développer le goût des voyages en France, serait comblé par un impôt prélevé sur les Français qui ne voyagent pas.

HECTOR FABRE.

NOTES DIVERSES

M. Edmond Blanc a tenu à dégager sa responsabilité des articles fantaisistes publiés sous le pseudonyme de Charles Limouzin, et relatifs au voyage de la *Nubiennne*. Il nous adresse à cet effet la lettre suivante que nous publions avec plaisir.

Monsieur HECTOR FABRE, directeur du
Paris-Canada.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis absolument étranger aux articles parus dans l'événement sur le voyage de la *Nubiennne* en Amérique.

Je vous serais très obligé de vouloir bien publier ma lettre dans votre journal, et vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

EDMOND BLANC,
4, rue de Marignan.

Nous donnons aujourd'hui en variété, un chapitre de l'amusant ouvrage qu'a publié récemment M. Léon Barat, rédacteur du *Journal d'Amiens*, sous le titre de *Souvenirs d'un volontaire*: LE SERGENT BRIDAPOIL. C'est une série d'épisodes de la vie militaire dont tous ceux qui ont passé par le régiment, et nos zouaves canadiens en particulier, reconnaîtront l'exactitude. M. Barat n'a pas eu besoin de pousser à l'exagération, à la charge, son *Sergent Bridapoil*, pour en faire un livre de bonne humeur et même parfois d'une gaieté irrésistible. C'est en cela qu'il se montre très supérieur à l'auteur du *Colonel Ramollot*, et comme goût et comme style.

Ceux qui aiment l'armée sauront gré à M. Barat d'avoir écrit l'histoire anecdotique de ce vieux sergent si sympathique, qui est à la fois un brave soldat et un brave homme.

Nos lecteurs canadiens n'ont pas oublié M. Barat et les bons articles si sympathiques au Canada publiés par lui dans le *Courrier du Soir*, de Paris. Ils voudront tous lire le dernier ouvrage de cet ami de notre pays.

On le recevra franco, au prix de \$ 0,40, en s'adressant, soit à notre agent à Québec, M. S. Marcotte, soit à M. Emile Girouard, administrateur du *Paris-Canada*, 19, rue de Grammont, Paris.

La rivière Saint-Maurice, où sont établies les célèbres forges de Saint-Maurice, doit son nom à Maurice Poulain de la Fontaine, seigneur de Saint-Maurice, qui vint s'établir dans la Nouvelle-France vers 1650, et fut choisi par le roi en 1663 pour être le premier procureur du roi et substitut du procureur général aux Trois-Rivières.

Un de ses descendants, Claude Poulain Cressé de Courval, sommé de rendre son épée en 1761, répondit à l'officier anglais: « Monsieur, une épée ne se rend pas, elle se prend! » Grâce à cette réponse chevaleresque, nous dit la tradition, on permit au vieux soldat canadien de garder son épée.

Les importations de France au Canada se sont élevées, pendant le dernier exercice, à une somme

de 12,159,000 fr.; elles se composent d'une grande variété d'objets manufacturés. Les exportations du Canada en France sont en progrès depuis quelques années, mais elles ne dépassent pas encore une valeur de 3,230,000 fr. Dans la Confédération du Canada, c'est naturellement la province de Québec qui consomme le plus d'articles français, les trois cinquièmes environ.

C'est au contraire la province du Nouveau-Brunswick, avec ses bois, qui occupe la première place dans les exportations canadiennes en France. La province de Québec, qui vient ensuite, a expédié des douelles, des madriers, du bois carré, 60,000 minots de blé et 27,000 minots de seigle.

Le Canada fait, par contre, un commerce important avec les Antilles françaises, principalement avec les îles Saint-Pierre et Miquelon qui tirent tous leurs approvisionnements, pendant la saison de la pêche à la morue, des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Depuis plusieurs années, un traité de commerce et l'établissement d'une ligne directe de navigation à vapeur sont en projet; leur réalisation donnerait aux relations commerciales des deux pays un développement qui deviendrait bientôt considérable.

On signale en Autriche un mouvement d'émigration vers les nouveaux territoires du Nord-Ouest canadien, territoires très fertiles que l'établissement de la nouvelle ligne canadienne de chemin de fer du Pacifique a ouverts au commerce et à la colonisation.

Quelques chefs de famille sont en ce moment dans la province de Manitoba, choisissant des terres et préparant pour ceux qui doivent les suivre des installations provisoires.

Du 30 juin 1883 au 30 juin 1884, suivant le rapport du Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, il est arrivé dans la province de Québec un chiffre total de 6,886 émigrants. On compte sur ce chiffre 5,755 Anglais, Irlandais ou Écossais, dont il y a lieu de supposer qu'une faible partie seulement est restée au milieu des Canadiens-Français; 291 Français, 270 Belges et 100 Suisses représentent l'élément français; on compte encore 173 Norvégiens, 83 Allemands, 31 Danois, 27 Italiens, 15 Hollandais et 11 Russes.

L'émigration de race française est en progrès marqué sur les années précédentes.

Un journal rural du Canada raconte que « le père David Jean, vieux Français bien connu, est revenu récemment de Lyon, où il était retourné avec sa femme, le printemps dernier, pour y passer le reste de ses jours. » Mais une fois dans sa ville natale, M. David Jean n'a pu renouer des habitudes brisées depuis trente-cinq ans, il s'y est senti comme étranger; il a été pris de la nostalgie du Canada et il est rentré dans son pays d'adoption, pour ne plus le quitter.

Ce n'est pas là un exemple pris au hasard. Il n'est pas rare de voir ainsi des Français qui ont acquis l'aisance au Canada, revenir en France et bientôt retourner en Amérique, les liens récents étant plus puissants que les liens anciens. Ces jours derniers même, nous recevions une lettre très touchante d'un jeune Parisien, nous disant, qu'après avoir habité le Canada durant un an, il était revenu, ramené par sa femme qui avait le mal du pays, et qu'aujourd'hui leur désir à tous deux, c'était « d'aller y vivre un jour à titre de membres définitifs de la famille canadienne. »

On n'a point en France l'usage des *pique-nique*, grandes réunions politiques auxquelles un député convie ses électeurs, pour les abreuver de discours, puis leur offrir un repas copieusement servi sur l'herbe. Ils sont assez fréquents et fort appréciés du peuple au Canada.

L'honorable M. Caron, ministre de la milice, a donné récemment un grand pique-nique à la Rivière-du-Loup. Étaient invités les électeurs du comté de Témiscouata et des comtés voisins. Cette réunion a eu le plus grand succès. Elle a été honorée de la présence du premier ministre, sir John A. Macdonald, actuellement en villégiature à la Rivière-du-Loup. Il y a prononcé un de ces discours dont le succès est d'avance assuré, heureux mélange d'esprit, de sens pratique et de haute raison politique.

L'orateur du jour a été, naturellement, M. Caron

lui-même. Il a fait de la politique ministérielle un exposé très complet et fort éloquent. On l'a chaleureusement applaudi.

Homme du monde, tout à fait à sa place dans une élite aristocratique, M. Caron est en même temps un ministre très populaire. Il apporte, grâce à son prestige personnel et à ses nombreuses relations, une force véritable au gouvernement.

M. Baillairgé publie en un volume les mémoires lus par lui devant la Société Royale du Canada en 1882 et 1883, et traitant des sujets suivants:

I. Application de la formule prismoidale au cubage de tous les corps. — II. Suggestions aux géomètres à l'endroit d'une nouvelle édition d'Euclide. — III. — Solutions simplifiées de certains problèmes d'hydrographie et du partage des terres. — IV. Les surfaces des triangles et polygones sphériques sous un rayon ou diamètre quelconque.

MM. les professeurs et les établissements d'enseignement recevront gratuitement ce volume en en faisant la demande à l'auteur:

M. Charles Baillairgé, Ingénieur, Québec, Canada.

Un prêtre français, devenu Canadien, et qui était très justement estimé au Canada, l'abbé Jules Mailley, curé de Berthier, près Québec, vient de mourir à Paris. Il avait fait le voyage de France pour rétablir sa santé ébranlée par ses travaux apostoliques. C'était un prêtre rempli de zèle, en même temps qu'un vrai citoyen et un patriote ardent. Sa mort cause les plus vifs regrets dans la population canadienne et sera un véritable deuil pour le clergé de la province.

La peur du choléra a empêché un grand nombre d'Américains de venir en Europe cet été. Mais il faut qu'ils voyagent: un Américain qui reste l'été aux États-Unis est aussi désorienté qu'un Parisien qui passe le mois d'août à Paris.

Le Canada, en bon voisin, a recueilli les Américains qui n'osaient venir en France.

Dans tout Américain qui voyage il y a un fidèle correspondant, dont les journaux de la ville ou de la campagne révèlent de temps à autre les impressions de voyage. Vous n'ouvrez guère en ce moment un journal de l'Ouest ou de l'Est sans y trouver des extraits de lettres du Canada: *Pleasant trip! Delightful country!* Ces exclamations alternent avec des aperçus historiques ou des notes statistiques dont les jeunes filles elles-mêmes n'hésitent pas à émailler leurs carnets de route à l'usage de la famille, au retour.

Un de ces touristes, qui a laissé un des rédacteurs du *New-York Morning Post* lire les bonnes feuilles de son carnet, fait plus d'une remarque piquante et nouvelle pour les Européens.

Le voici à Québec: il s'y sent perdu et à plus de mille lieues de New-York et de Boston:

Une fois dans la ville, dit-il, tout ce qui a l'air un peu américain disparaît. On pourrait se croire au milieu de quelque vieille métropole d'Europe. Il y a là un mélange étrange, un peuple curieux, des maisons aux pignons bizarres, une architecture du moyen âge, des cathédrales aux sculptures magnifiques, des vierges, des saints, des héros, des sentinelles anglaises avec des habits rouges, des paysans français en sabots et en blouse, et tout cela à vingt-quatre heures de Boston et dans une ville si peu américaine que des centaines de personnes ne savent pas qui est président des États-Unis.

Ce trait, quoique invraisemblable, est vrai. Tout le monde sait à Québec qui est le président de la République française, qui l'a été, et même qui le sera; mais bon nombre de gens ne se soucient guère de savoir qui est le président des États-Unis.

Le Canadien est resté bien Français; cette simple indifférence pour ce qui se passe à côté de lui le prouve mieux que tout ce qu'on pourrait dire.

Le correspondant ajoute mélancoliquement:

Il n'y a rien qui frappe autant l'étranger dans Québec que le grand nombre de personnes auxquelles l'anglais est du grec pur.

Il exprime le vague espoir que cela viendra à changer:

Dans quelques années, cependant, il y aura un changement, vu que chaque été le flot des chercheurs de plaisir des États-Unis envahit de plus en plus Montréal et Québec, et que cette dernière ville est maintenant remplie de touristes de toutes les parties de l'Union.

L'américanisation est bien désespérée pour qu'on en soit réduit à compter, pour l'accomplir, sur les

quelques milliers de touristes américains qui passent chaque été une huitaine à Montréal et à Québec. Il vaudrait autant chercher, par ce moyen, à américaniser la Bretagne ou la Normandie.

Le théâtre des Variétés vient de reprendre avec un éclatant succès ce chef-d'œuvre de gaieté, le *Chapeau de paille d'Italie*. Le directeur des Variétés se rappelle-t-il le temps, déjà un peu lointain, où, un hiver durant, il joua le *Chapeau*, et *Un Garçon de chez Véry*, et *Quand on attend sa bourse*, et bien d'autres pièces, à Montréal, sous le regard d'un censeur aimable qui en retranchait à regret les mots osés et devenus... classiques. S'il ne se le rappelle plus, on s'en souvient encore à Montréal; on se souvient de son jeu si fin et si plaisant, de son brio étourdissant, le brio de la jeunesse. On a la mémoire tenace dans ces milieux calmes de province... d'outre-mer; on s'y amuse encore de certaines de ses intonations, on imite au besoin, après boire, un de ses gestes.

La troupe des Variétés est à coup sûr très-remarquable et elle n'a jamais montré un plus parfait ensemble. Et pourtant, il nous semble que si M. Bertrand était là sur la scène pour la guider, l'échauffer de son exemple, comme à Montréal, elle jouerait mieux encore le *Chapeau de paille d'Italie*.

P. F.

Les bois canadiens sont généralement vendus en France par l'intermédiaire de maisons anglaises, et c'est ainsi que les madriers d'épinette sont connus sous le nom anglais de *spruce*, dans la menuiserie française.

Pourquoi les négociants des deux pays, qui parlent et écrivent la même langue et peuvent ainsi facilement correspondre, continueraient-ils à rechercher les services d'un courtier étranger dont l'utilité, appréciable pour lui seul, est de toucher un courtage?

Le classement des bois de commerce par les inspecteurs du gouvernement canadien est une garantie qui devrait paraître suffisante à l'acheteur le plus défiant.

L'intermédiaire anglais peut-il, d'ailleurs, inspirer plus de confiance que le producteur lui-même?

Les informations suivantes que nous fournit l'*Echo des Laurentides*, journal bien renseigné sur ce qui se passe sur la rive nord du Saint-Laurent et le golfe, indiquent un commencement d'affaires directes qui ne peuvent manquer d'obtenir un développement rapide.

Escoumains, le 22 août 1881.

La barque *Earl of Shaftesbury*, capitaine Johansen, 500 tonneaux, a été expédiée de ce port, le 26 juillet, pour le compte de T. J. Lamontagne, avec un chargement complet de madriers et de planches d'épinette. Destination: La Seyne, près de Toulon, France.

La barque *Saint-Louis*, capitaine Huot, 480 tonneaux, a été expédiée du même port, pour le compte de T. J. Lamontagne, le 7 août, avec un chargement complet de madriers d'épinette. Destination: Havre, France.

La barque *Joseph André* et deux autres navires sont attendus prochainement au même port pour y prendre des cargaisons également destinées au marché français.

Dans aucune province de France on ne parle aussi généralement bien la langue française que dans la province de Québec.

Nulle part on ne trouve trace de ces patois innombrables, horribles, qui désolent l'oreille dans tous les coins de la France.

Et ce qui prouve bien le souci très vif qu'on a de se perfectionner dans l'usage de la langue dont on a fait au Canada le symbole même du patriotisme, ce sont ces nombreux manuels d'expressions vicieuses publiés chaque jour, ces « fautes à corriger » signalées dans les journaux et qui provoquent parfois entre les abonnés des polémiques que des citations de l'*Encyclopédie Larousse* ou de la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* viennent alimenter tour à tour, chacun depuis l'avocat et l'écrivain jusqu'à l'habitant des campagnes les plus reculées, apportant un zèle égal à étudier la langue nationale afin de l'écrire correctement et de la parler avec pureté.

Voici, du reste, quelques statistiques qui permettront de faire une comparaison utile avec ce qui existe en France, malgré les progrès considérables que l'instruction publique y fait chaque jour.

Le dernier rapport de l'honorable M. Gédéon Ouimet, surintendant de l'instruction publique, constate que le nombre de maisons d'écoles s'élevait, en 1882-83, dans la province de Québec, à 5,010, ce qui représente une augmentation de 124 sur l'année précédente. D'autre part, le nombre des élèves a été de 242,723, en augmentation de 6,024 sur l'année précédente, soit environ un cinquième de la population totale de la province sur les bancs de l'école.

Ce rapport nous fournit aussi les renseignements statistiques suivants, pour l'année scolaire 1882-83. Dans les 1,071 municipalités qui existaient alors, on comptait :

Écoles primaires, 4,405; écoles modèles, 333; académies, 246; collèges, 31; écoles spéciales, 18; écoles normales, 3; universités, 4; avec un personnel enseignant, tant laïque que religieux, de 6,873 instituteurs et institutrices.

Le budget de l'instruction publique de la province de Québec s'est élevé, pour la même année, en dépenses, à \$3,162,416, soit environ 16,600,000 francs.

SOUVENIRS D'UN VOLONTAIRE

UN TRUC (1)

Je m'aperçus un jour que le sergent Marchapied, fumeur intrépide, vendait des bons de tabac, et mon étonnement fut grand. Assurément, un paquet tous les trois jours ne pouvait l'effrayer. J'aurais admis plutôt qu'il achetât ceux de Bridapoil qui avait pour la nicotine l'horreur d'un Mozabite. Pourtant, il fumait sans désespérer tout le temps que le service le lui permettait. Après m'être égaré dans mille hypothèses saugrenues, je questionnai Marchapied lui-même et c'est ainsi que j'eus le mot de l'énigme, car il vaut toujours mieux aller droit au but et s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints.

Il fallut le prier un peu, il fit l'ignorant, affirma qu'il ne comprenait pas ce que je demandais; à la cantine cependant, entre deux petits verres de ratafia, il se décida à m'ouvrir son cœur, comme il disait :

— Jeune homme, c'est un secret que je vous révèle, parce que j'ai confiance en votre discrétion; car le moyen que j'emploie est facilement imitable et plus simple encore que mon procédé pour découvrir les points cardinaux; je vous le décèle parce que vous êtes engagé conditionnel d'une part, et d'autre part parce que vous allez rentrer dans vos foyers. Il m'a été communiqué par un ancien *Voltigeur du désert*, surnommé le Saharien, que vous avez connu au régiment et qui doit la vie à Bridapoil.

Ce Saharien, assez piètre sujet au demeurant, avait du cœur humain une connaissance approfondie, et spéculait sur les passions humaines pendant tout le temps qu'il n'employait pas à faire endéver les bleus. Ses observations psychologiques lui avaient démontré que l'avarice est innée chez tous les hommes, même chez ceux qui se livrent par intervalles aux débordements de prodigalité les plus extravagants.

Il résulte de là que chacun a toujours du tabac dans sa poche, vu que c'est le gouvernement qui le fournit, mais que personne n'a jamais d'allumettes. On compte sur le feu du voisin qui n'aurait pas l'impolitesse de vous en refuser.

Mais comme tout le monde fait le même raisonnement et nourrit l'espérance impropre d'allumer sa pipe aux frais du camarade, on n'a jamais de feu dans les chambrées. Celui qui opère autrement et qui ne recule pas devant la nécessité d'acheter une boîte d'allumettes chimiques... Mais, mieux vaut entrer dans une chambre et faire une expérience.

Je suivis Marchapied, et la porte franchie, il me dit à mi-voix :

— Regardez. Sur trente hommes qui sont ici, vingt ont leur main dans la poche gauche de leur pantalon. Savez-vous ce qu'ils tiennent? Ils tiennent leur pipe. Ils attendent qu'un autre allume la sienne; ils souffrent, et le palais les démange. Les quatre ou cinq qui sont en train de fouiller dans la poche de leur veste, cherchent si par hasard il n'y resterait pas quelque allumette dérobée dans une guinguette; mais il n'en reste pas. Et pourtant,

(1) Extrait du *Sergent Bridapoil*, par Léon Barat. Imprimerie T. Jeunet, 45, rue des Capucins, Amiens. — Prix : 2 francs (\$ 0,40), rendu franco.

tous sont dévorés de l'envie de fumer. Ces prémisses étant posées, venons-en à notre expérience.

Marchapied tira sa pipe... vide, et frotta une allumette contre le rebord de la boîte. Comme si la faible crépitation de la *suédoise* eût dominé tout le tapage de la chambrée, en un clin d'œil tous les hommes avaient bondi autour de Marchapied. Les Mages n'avaient pas suivi plus dévotement l'étoile de Bethléem. La leur espérée venait de briller; le moment qu'on guettait depuis des heures avec une inconcevable ardeur était venu.

— Sergent Marchapied, un peu de feu.

— A moi d'abord, sergent.

— A moi.

— A moi.

— A moi d'abord, n'est-ce pas, les enfants, s'il vous plaît, répondit Marchapied, je voudrais bien savoir si vous auriez le toupet de bousculer aussi incivilement Bridapoil. Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Il approcha l'allumette de sa pipe et reprit comme étonné :

— Sapristi, j'ai oublié mon tabac! Pas moyen de fumer aujourd'hui.

Il jeta l'allumette, tout en colère, marcha dessus, et remit la boîte dans sa poche. Un murmure de découragement traversa les rangs :

— Voyons, sergent, lui dit le Savoyard Deschamps, votre pipe est un peu profonde; mais c'est égal, bourrez-la dans ma blague, et pour m'indemniser quand elle sera en train, vous me la prêterez pour allumer la mienne.

Ce qui fut fait.

Ensuite, au moyen du papier qui sert à envelopper les cartouches et qu'il est presque impossible d'éteindre une fois qu'il a pris feu, la pipe de Deschamps servit à allumer toutes celles de la chambrée. L'expérience ayant réussi, Marchapied et moi nous retournâmes à la cantine. Il jubilait.

— Vous voyez, jeune homme, me dit-il, j'aurais pu bourrer ma pipe au prix d'une allumette. J'en ai sacrifié deux — soit dit sans reproche — pour compléter l'expérience et vous donner le temps d'étudier le jeu des physionomies. Au total, cela fait donc cinquante pipes pour un sou. C'est l'histoire du *Fer à cheval* et des cerises dans les contes du chanoine Schmidt que vous avez lus sans doute. Au moment où vous allez redevenir *civil*, rappelez-vous qu'il y a des économies qui n'en sont pas.

LÉON BARAT.

REVUE

Le nom de M. Thiers vient, d'une façon fâcheuse, de revenir sur le tapis. C'est son rôle de patriote et son titre de *libérateur du territoire* qu'on met en doute, à l'aide d'une lettre confidentielle de Gambetta.

Le tribun était resté l'ami d'un légitimiste qu'il voyait souvent, durant la guerre, à Tours.

L'amitié allait jusqu'aux confidences, et voici ce que le confident raconte aujourd'hui :

Revenu à Tours en octobre 1870, après ses courses infructueuses dans les chancelleries d'Europe, M. Thiers avait de fréquentes entrevues avec Gambetta, auquel il prêchait la paix à tout prix. Gambetta se fâchait, comme on le pense bien. Mais une dernière entrevue, la veille du jour où M. Thiers se rendit à Versailles pour demander un armistice à Bismarck, fut particulièrement orageuse.

« Thiers voulait qu'on l'autorisât à conclure la paix, coûte que coûte. Gambetta, plus animé que jamais, repoussait les conditions du vaincu, et soulignait ses mots en frappant sur la table.

« Tout à coup M. Thiers, impatienté, s'écria de cette voix de tête, de cette voix de clarinette qu'aucun sentiment généreux n'échauffait :

« — Peuh! Peuh! qu'est-ce que cela nous fait, les Alsaciens-Lorrains! Ils étaient Allemands; eh bien! ils redeviendront Allemands; c'est le jeu de la guerre. »

« Gambetta bondit de colère; et c'est certainement ce jour-là que M. Thiers traita de folie le patriotisme du dictateur.

Gambetta avait fait ses confidences dans l'irritation du moment; mais il sentit lui-même plus tard qu'il y aurait une certaine injustice à citer des paroles échappées dans le feu de la discussion et dépassant évidemment la pensée de M. Thiers. Son ami conservateur lui ayant

demandé la permission de les faire connaître, reçut la réponse que voici :

Expressément confidentielle.

Mon cher ami,

Je partage pleinement ton opinion sur la valeur patriotique et les efforts libérateurs du chef de la bourgeoisie française; mais je suis forcé de compter avec les forces, les demi-forces, les quarts de forces qui constituent à elles toutes la résultante du parallélogramme de la démocratie dont je suis avant tout le serviteur indéfectible.

Ceci pour te dire que tu peux écrire tout ce que tu voudras, « citer le propos » si cela te plaît, mais que jusqu'à ce que le moment propice soit venu (non pour moi, mais pour l'intérêt politique de mon parti), je te prie de ne pas donner mon nom. Rien ne s'oppose à ce que « tu invoques le propos, » en te refusant à en faire connaître l'origine.

Le moment viendra où nous pourrons tous raconter ce qui s'est passé entre moi et lui, le 27 octobre 1870, dans le salon que Crémieux occupait à Tours. Mais je te connais assez et j'ai toujours eu trop de confiance en toi pour insister plus longuement.

Je me résume. Le moment n'est pas encore venu, il viendra, et comme je pense que chez toi le patriotisme l'emportera toujours sur les préférences politiques et même religieuses, nous devons ce jour-là nous entendre.

Tout ceci n'est que pour toi et je t'envoie mes meilleurs sentiments d'amitié.

I. GAMBETTA.

Aujourd'hui que Gambetta est mort, l'ami a cru qu'il n'était plus tenu de garder un secret qui lui pesait depuis longtemps évidemment, et il a livré à la publicité la lettre *expressément confidentielle*.

Les lettres particulières relatives au Tonkin contiennent souvent des renseignements curieux. Un de nos soldats en a adressé une à sa famille, et le *Journal de Maine-et-Loire* en a reçu communication. Il s'y trouve un récit pittoresque et saisissant de la sanglante trahison de Lang-Son :

Il y avait six jours que nous étions partis d'Hanoï, lorsqu'un matin, avançant hardiment, nous nous mîmes à longer le fleuve Rouge. Tout-à-coup, quelques balles sifflèrent à nos oreilles. Nous croyions avoir affaire à des pirates et nous ne daignions pas répondre. Mais quand nous vîmes sept blessés de l'avant-garde ramenés sur des brancards, nous ne doutâmes plus qu'il y avait un combat à soutenir.

Nous nous apprêtâmes. Nous n'avions pas nos canons avec nous, car nous avions laissé la moitié de la batterie à Hanoï, croyant être, par le traité, dans un pays sûr. Nous nous portâmes sur le fleuve Rouge, lorsque nous vîmes sur l'autre bord le drapeau des parlementaires. Immédiatement le nôtre fut planté, et nous vîmes deux Chinois arriver. Notre colonel et les Chinois s'abouchèrent. Un des Chinois lui dit :

« Vous pouvez retourner à Hanoï, il en est temps encore; mais si vous voulez entrer à Lang-Son, il faudra que vous tuiez 20 compagnies de 400 hommes chacune qui vous attendent. Choisissez. »

Le colonel répondit : « Prenez garde. Ce n'est pas dans trois heures ni même dans deux que vous quitterez ces montagnes. Avant une demi-heure mon convoi sera en route. »

Alors le Chinois cassa une branche de bambou et la jeta loin de lui : « Si vous dépassez cette branche, dit-il, nous tirerons sur vous. »

Une demi-heure après, nous dépassâmes la branche, et après un jour et demi de siège nous étions obligés de fuir; il était temps, car un peu plus nous étions tous pris. Sur 400 hommes que nous étions, il en est resté 275 tant blessés que tués. En outre, 40 de nos mulets ont été tués.

La fin de la lettre doit être citée également. Elle complète le tableau poignant du combat.

Un peu avant la lutte, un commandant dit au colonel : Mon colonel, nous sommes cernés; si nous ne battons pas de suite en retraite, je me brûle la cervelle. Tout à coup on entendit : Sauve qui peut! Tout le monde se mit à fuir; mais nous avions détruit notre convoi de vivres, en jetant à l'eau le thé et le café. Mais tous nos effets sont restés sur le champ de bataille.

Deux jours plus tard, quand la batterie est accou-

vue nous sauver à Coun Son, nous étions comme de vrais bandits, sales et dégoûtants. Nous n'avions pas mangé depuis deux jours et demi.

Je ne sais pas encore ce que la France va faire, mais nous désirons ardemment flanquer une volée aux Chinois. Le jour du combat, ils étaient 8,000 contre 400 Français. Nous avons dû notre salut à nos mulets qui ont reçu les balles à nous destinées.

Si je suis tué dans la prochaine lutte, vous pourrez dire que j'en ai vu de rudes avant de mourir. En voilà des jours passés sans manger!

Il n'y a rien à craindre pour le Tonkin.

Tout ce qui a été dit au sujet d'une invasion du Tonkin par une armée de 75,000 Chinois, augmentée de 10,000 Pavillons Noirs, dit le *Figaro*, est absolument contrové. Il n'y a pas un nombre aussi considérable de Pavillons Noirs au Tonkin où leur chef n'a jamais pu mettre en ligne plus de 5,000 hommes. A Son-Tay, sur 12,000 défenseurs de cette place, on comptait 4,300 Pavillons Noirs, 1,500 Chinois et 6,000 Annamites.

Le Tonkin n'est nullement menacé. Une armée chinoise partant du Kouang-Si ou du Yunnan s'égrènerait en route, et les quelques milliers d'hommes qui parviendraient à la tête du Delta seraient arrêtés par le premier cours d'eau rencontré, qu'ils ne pourraient franchir sous le feu des canonniers.

M. Auguste Vitu publie le texte de la lettre adressée en 1852 au prince Louis-Napoléon, alors président de la République, par Mme Lafarge, pour demander sa grâce. Le Prince-Président y répondit par un ordre de mise en liberté qui ne sauva pas les jours de l'infortunée Marie Capelle, mais qui, du moins, lui permit de mourir sans apercevoir les grilles d'une prison entre elle et ce soleil qu'elle implorait pour ses derniers jours.

Voici cette lettre d'une rare élévation :

Au Prince Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République Française.

Monseigneur,

J'ai désespéré douze ans de la justice des hommes; mais aujourd'hui que le cœur de la France bat dans le cœur d'un Napoléon II, aujourd'hui que la douleur des faibles peut espérer et prier debout, je viens vous demander, Monseigneur, un peu de soleil pour ma vie, une protection auguste pour mon malheur.

Monseigneur, je suis innocente!... Vous êtes le représentant de la justice divine sur la terre. A ce titre, daignez vous faire juge entre la calomnie et moi, daignez peser des larmes que Dieu seul a comptées. La vérité répond à l'appel des rois. Elle saura faire parler les faits en ma faveur et, parce que j'aurai crié vers vous dans ma détresse, Prince, comme tous ceux qui souffrent en France, je serai consolée et je serai sauvée. La foi a servi de force à mes heures captives; la reconnaissance sera la vertu de mes jours de soleil.

Ce n'est pas la liberté du bonheur que j'implore! C'est le pouvoir d'incarner ma conscience dans chacun des actes de ma vie, c'est le moyen, Monseigneur, de gagner Votre Altesse à la cause de mon innocence; c'est celui d'intéresser Dieu au triomphe de mon bon droit.

Prince, si mon père vivait, il ne trouverait qu'un nom assez grand pour changer un acte de clémence en un acte de justice. Vous portez ce nom, Monseigneur; j'éleve ma prière jusqu'à vous. Grâce pour la mémoire et l'honneur de mon père, grâce, Prince, et justice pour deux.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très désolée servante.

Marie CAPELLE.

8 mai 1852.

Le grand orateur espagnol, Castelar, démocrate autant qu'on peut l'être... en Espagne, a délivré à la République Française le brevet que voici :

J'affirme que la République française, avec sa constitution presque monarchique, son président presque roi constitutionnel, son ministère responsable, ses deux Chambres... est la république parfaite, parce que c'est la république possible.

Là-dessus, M. Andrieux, dans le *Matin*, le reprend et déclare que la République n'existe qu'en Amérique. La République en France n'est à l'heure qu'il est, selon lui, qu'une *coalition d'intérêts électoraux*. Si la définition s'applique à une république, c'est surtout à la république américaine.

Dans le *Pays*, M. Paul de Cassagnac, prenant texte de la lettre de M. Huet du Pavillon, déclare qu'à ses yeux, lui impérialiste, Monsieur le comte de Paris, d'après le droit royal, est le seul légitime héritier du comte de Chambord.

Pour un parti qui se pique surtout du *droit*, il n'y avait, le comte de Chambord disparu, qu'à se demander quel était son successeur naturel et direct.

Or, pour les royalistes, il n'y avait pas d'hésitation possible; c'était Monsieur le comte de Paris.

Que cela leur plût ou leur déplût, les royalistes étaient obligés de marcher.

Et, du moment qu'ils essayaient une insurrection quelconque plus ou moins déguisée contre le droit successoral de Monsieur le comte de Paris, ils cessaient, par cela même, d'être royalistes, qu'ils s'appellent d'Andigné ou Huet du Pavillon.

L'opinion de M. J.-J. Weiss, dans le *Voltaire* :

L'un des grands mérites des princes d'Orléans est leur patriotisme. On peut être certain qu'ils resteront toujours, quoi qu'il arrive, immuables et incorrigibles, dans l'amour de la patrie française.

Un souvenir de Gambetta et de la guerre de 1870.

M. Lisbonne, préfet de l'Hérault, envoya un jour à la délégation de Tours, une dépêche ainsi conçue : « Comment puis-je faire parvenir dans Paris, pour les mobiles de l'Hérault, dix mille paires de chaussures? »

Naturellement, pas de réponse. Nouveau télégramme, même silence. Troisième télégramme : « Votre silence est inexplicable et je donnerai ma démission s'il ne m'est pas répondu. Je demande pour la troisième fois à M. Gambetta par quel moyen je puis faire parvenir à nos mobiles dans Paris dix mille paires de chaussures. »

Gambetta, impatienté, prit la plume et télégraphia à M. Lisbonne : « Délégation à préfet Hérault. — Faites accompagner vos chaussures par trois cent mille hommes, voilà le moyen. »

Le *Journal des Débats* vient de publier un document fort intéressant; c'est l'analyse et l'extrait d'une lettre adressée au *Times*, et dans laquelle l'amiral anglais Thomas Symonds compare la situation actuelle des flottes anglaise et française :

Après avoir établi qu'autrefois, en un temps où, grâce à la navigation à voiles et à la simplicité des constructions navales, un vaisseau pouvait tenir presque indéfiniment la mer, l'Angleterre veillait à posséder une flotte égale à celles de toute l'Europe ensemble, et double de la flotte française, l'amiral Symonds déclare qu'aujourd'hui, à son avis, la flotte anglaise est inférieure à la flotte française seule, en nombre, en armement et en construction. « Contre 32 navires de guerre français, dont 6 en bois et 8 canonniers cuirassés, dit l'amiral Symonds, nous possédons 26 vaisseaux de ligne, dont 5 sont des corvettes transformées. »

Les navires français sont tous protégés par une cuirasse descendant à la ligne de flottaison et sont armés de canons se chargeant par la culasse. Leurs gouvernails et la place du timonier sont protégés dans la mesure du possible, sauf le *Friedland*.

Les navires français, par le nombre de leurs compartiments étanches, ne peuvent presque pas être coulés à fond.

Du côté anglais, le *Collingwood* est à proprement parler le seul navire à la hauteur des exigences modernes.

Tous les autres sont des vaisseaux à tourelles, dont le type a été abandonné.

Sur 17 des navires anglais les deux tiers de la ligne de flottaison sont sans cuirasse.

Sur 7 vaisseaux, le gouvernail et la loge du timonier sont sans protection, et 13 de nos navires n'ont que de courts canons se chargeant par la bouche.

7 ne sont pas convenablement divisés en cloisons étanches. Et ces fautes capitales ont été commises même dans les cuirassés lancés il y a dix ans. Dans les navires antérieurs à cette date, tels que le *Monarch*, le *Sultan*, l'*Hercule*, la cuirasse est si faible qu'on ne peut la comparer à celle des navires français, et les compartiments si grands qu'une fois la coque traversée ils doivent couler à pic. Leurs gouvernails sont aussi exposés que possible, leurs canons se chargent par la bouche et leurs machines sont surannées.

Or, aujourd'hui, un navire ne peut emporter que pour quatre jours de charbon s'il veut aller à grande vitesse; sa coque se détériore rapidement; sa machine compliquée nécessite des réparations constantes.

Il faut donc une réserve considérable de navires, prêts à remplacer ceux qui abandonnent leur poste. Or, notre réserve (en Angleterre) se compose de 6 cuirassés, mauvais marcheurs et d'un type suranné. De plus, nous ne possédons pas un seul torpilleur éprouvé à la mer. Il nous manque encore des croiseurs rapides comme les paquebots transatlantiques, des avisos excellents marcheurs.

L'amiral Symonds conclut en se demandant comment l'amirauté a pu laisser se produire un état de choses pareil, alors que l'Angleterre, qui aujourd'hui ne peut plus se nourrir du produit de son sol, a infiniment plus besoin d'une flotte inattaquable qu'au commencement de ce siècle.

FAITS DIVERS

L'intelligence des chiens. — Un savant de Londres, sir John Lubbock, a tenté d'apprendre la lecture à son chien *Van* et il paraît qu'il a en partie réussi.

Le système, dit un confrère, qui a si bien réussi à sir John, est fort simple et très rationnel. Le savant a fait imprimer, sur des feuilles de carton de 30 centimètres sur 10 centimètres des mots usuels, tels que : *sortir, faim, soif, os, etc.*; en employant l'orthographe phonétique, pour ne pas compliquer l'aspect des mots. Ces cartons, de dimensions légèrement plus grandes que celles des cartes à loto, sont rangés l'un à côté de l'autre sur le sol, de manière que l'animal puisse facilement faire son choix. Après un court dressage de quelques semaines, interrompu encore par de fréquentes absences, sir John Lubbock est parvenu à habituer son chien à lui apporter, selon qu'il désire manger, boire, sortir, etc., le carton où se trouve écrit l'un ou l'autre de ces mots.

Ces épreuves ont parfaitement convaincu le savant anglais que son chien savait lire, ou, ce qui revient au même, qu'il distingue les différents mots les uns des autres et en comprend la signification.

Ainsi, lorsque *Van* a faim, il va chercher et apporte à son maître le carton qui porte le mot « manger », et il répète ce manège jusqu'à ce qu'il soit suffisamment repu; il part ensuite tranquillement faire sa sieste. — Ou bien, lorsque son maître va sortir et l'appelle, *Van* court en gambadant chercher le carton « promenade », qu'il apporte triomphalement jusqu'à la porte de la maison. De même, le chien connaît parfaitement le carton « os ». Quant à la feuille qui porte le mot « eau », il s'en trouve continuellement une à terre dans le cabinet de travail de M. Lubbock, et, dès que *Van* « a soif », il va la chercher et l'apporte gravement, avant que son maître ait eu à lui faire un signe quelconque.

CONTES D'ÉTÉ

UN RACCOMMODEMENT

Mme Raoul et son mari avaient commencé par s'adorer. Puis, de l'adoration, on était passé à la froideur. Enfin, par des détours, on s'était acheminé vers ce chapitre un peu vague du code qui traite de la séparation de corps.

Séparés! ils s'étaient séparés après sept ans de vie commune, et depuis cinq années ils vivaient étrangers l'un à l'autre.

Lui, souvent absent de la ville voisine de Paris qu'il habite, menant de front avec les voyages son état d'architecte qui l'enrichit peu à peu, cherchant l'oubli dans le mouvement, dans le travail.

Elle, réfugiée auprès de sa famille.

Dans sa situation fautive, le mieux pour Mme Raoul était de s'enfermer en une retraite profonde. Elle ne s'en échappait que pour visiter sa fille et son fils aux dates stipulées par la sentence, dans les établissements scolaires qu'elle leur avait assignés pour séjour.

C'était ainsi. Ni l'enquête, ni la contre-enquête n'avaient réussi à préciser à qui incombaient les torts graves. Pour couper court aux jalousies, les magistrats avaient soustrait la garde des enfants à l'un et à l'autre époux. Valérie, la fillette, était au pensionnat; Camille, le garçon, poursuivait ses études au lycée comme interne.

En somme, des deux côtés, on avait le repos. Mais à quel prix! Que de tristesses dans cette double solitude! Que d'amertumes dans cette équivoque de tous les moments!

Aussi, avec quelle satisfaction non déguisée on avait accueilli le vote de la loi du divorce.

Donc on allait divorcer.

Nos législateurs ont rendu le divorce commode, par surcroît.

Point de commentaires indiscrets, point de bavardages de journaux. La scission s'opère sans bruit. On échange, par l'intermédiaire des avoués, quelques feuillets de papier noirci, et voilà la procédure en train.

La série des grimoires épuisée, vient la réunion des plaidsants, en la chambre du conseil, où le président du tribunal les interroge sur leurs intentions, prend note des réponses, toujours prévues, et termine généralement la séance en assignant, par approximation, une date aux débats.

Formalités sommaires dont Raoul et sa femme connaissaient d'avance la banalité, et auxquelles ils étaient prêts à se soumettre en se rendant, chacun pour son compte, au rendez-vous obligatoire.

Ils arrivaient un peu fiévreux, agités par le souci d'en finir, préoccupés de cette rencontre après un laps de temps si long, tranquillement seulement par la persuasion qu'elle serait brève et que la présence d'un tiers en allégerait les ennuis.

En quoi ils se trompaient. Le président réclamait un instant de répit. Ils étaient priés de l'attendre. Dans la salle déserte, on leur avait, de sa part, désigné deux fauteuils. D'ailleurs, il ne tarderait pas à paraître. Quelques minutes à passer, voilà tout.

L'architecte s'était résigné docilement.

Mme Raoul avait fait, elle aussi, contre mauvaise fortune bon visage.

Ils s'étaient assis, loin l'un de l'autre, indifférents, muets, s'évitant des yeux, ne songeant qu'à sortir lestement de cette confrontation gênante, impatientes de voir leur destinée s'accomplir.

Pourtant, le magistrat tardait.

De sérieuses occupations le retenaient-elles réellement?

Ou bien, tout bonnement, était-il homme d'esprit?

Dans la grande pièce taciturne, flottaient éparpillées les visions d'autrefois.

Dans la surprise du tête-à-tête inattendu, elles couraient, se fuyaient, se traquaient, s'entrechoquaient.

Si bien que les regards détournés tout à l'heure, suivant distraitemment dans l'espace ces bizarres évolutions, se rencontrèrent tout à coup.

Et ce fut comme un choc d'où deux paroles jaillirent :

— Madame...

— Monsieur...

Ni le mari ni la femme n'eussent consenti à faire les avances. Les syllabes étaient parties involontairement. Mais, enfin, elles étaient lâchées. Que risquait-on à rompre tout à fait la glace?

Bon. Mais que se dire? On hésite. On cherche. On s'émeut. Ces bouches, qui ont désappris le langage de la tendresse, tremblent sans proférer un son. Au fond des poitrines, pourtant, un toc-toc s'accélère, violent, impétueux. Tantôt, on se traitait de monsieur, de madame, cérémonieusement. Maintenant, ce sont des noms qu'on murmure :

— Louise...

— Raoul...

Les sièges se rapprochent. On s'entretient des temps heureux, froidement, avec des regrets qu'on atténue, qu'on voile. Des deux parts, on restera sur la réserve, on y est très décidé. On ne s'adresse plus de reproches; ils seraient de mauvais goût; le passé est trop vieux, vraiment. Mais on paraît s'entendre pour cantonner sur le terrain des généralités la causerie entamée à bâtons rompus.

C'est donc qu'on est capable de se comprendre encore à demi-mot!

Et ce président qui n'arrive pas!

A parler franc, ni Raoul, ni Louise n'éprouvent plus aussi vivement la hâte de le voir apparaître.

Un engourdissement, peu à peu, les a gagnés.

Ils s'interrogent. Cinq ans! Que s'est-il passé durant ces cinq années d'exil?

La femme conte sa vie, calme, uniforme, les monotones de l'espèce de claustration à laquelle elle s'est vouée. Le mari dit ses efforts, ses travaux, les pérégrinations grâce auxquelles il a réussi à se consoler, à s'étourdir.

Et puis, on parle des enfants; et comme d'instinct, sans qu'ils s'en aperçoivent, l'intervalle resté entre les époux se resserre encore. Elle est si mignonne, leur Valérie! Il est si studieux, leur Camille!

A ces bouffées de jadis, les âmes se réchauffent. Ils sentent leurs paupières se mouiller.

Ils s'entregardent; elle, toute belle, et reposée, et séduisante en sa maternité savoureuse; lui, pâle, triste, le front rendu grave par les années, par les méditations.

Quelques moments encore, et tout ce qui fut va finir. Un éternel adieu fermera à jamais le livre.

Un adieu! Et pourquoi?

Pourquoi ce qui fut ne ressusciterait-il pas?

Ils sont venus avec la résolution de mettre un terme à ce qu'ils appelaient leur esclavage. Ils n'ont pas d'autre intention arrêtée. Leur indépendance reconquise, qu'en feront-ils? Le fils et la fille qui grandissent loin d'eux n'ont-ils pas assez souffert? Et eux-mêmes, les fous, que de bonheur ils ont gâché!

Mme Raoul est rêveuse, Raoul est pensif. Leurs mains se cherchent et se rencontrent. Un double cri résonne, suivi d'un double baiser.

La porte s'ouvre. C'est le magistrat qui entre, la figure austère.

Mais voici debout les plaideurs réconciliés.

D'un salut révérencieux, ils remercient le juge de ses soins désormais inutiles. Et comme pour proclamer le nouveau traité d'alliance improvisé par le hasard de la solitude à deux, fièrement, à travers le vestibule, ils s'éloignent bras dessus bras dessous.

Ce sera un paisible ménage, auquel l'expérience aura servi, et qui plus d'une fois bénira la loi dont le couple sagement avisé a su tirer un effet si imprévu.

A. DALSEMÉ.

DESSUS DU PANIER

Un riche négociant du quartier Saint-Martin, M. M..., père de quatre charmantes jeunes filles, recevait depuis quelques mois, dans l'intimité, un jeune Américain, très intelligent, très distingué, qui lui avait été chaudement recommandé par un correspondant.

L'autre jour, dans la matinée, l'aimable gentleman se présente chez M. M..., et lui fait demander quelques instants d'entretien.

— Monsieur, lui dit-il avec solennité, j'aime mesdemoiselles vos filles, et je viens vous les demander en mariage...

— Comment?... toutes les quatre!... s'écrie le père de famille, Mais vous êtes fou!...

— Non, monsieur... Je suis mormon!

Au casino :

Un joueur en déveine s'est pris de bec avec son adversaire, qui a copieusement diné.

— Vous êtes saoul, s'écrie-t-il.

— J'aime mieux être saoul que d'être bête, répond l'autre... ça dure moins longtemps.

A l'hôtel :

— Vous avez mis sur ma note : papier, 50 cen-

times, et vous ne m'avez jamais fourni ce papier-là !
— Mais, monsieur, c'est le papier sur lequel on a fait votre note.

— Une brave paysanne embrasse son fils qui part pour le Tonkin, et, entre deux larmes, lui fait la recommandation suivante :
— A présent, écoute, s'ils se battent, ne t'en mêle pas, je t'en prie, laisse-les faire !

Nous lisons à la porte d'un restaurant :
Déplacements et villégiatures.
RETOUR DES HUITRES.

CHARADE

N° 6.

Par I. B., dédiée à D'ARBOIS.

Les vents règnent sur mon premier,
Et les prêtres souvent désirent mon dernier;
Tu vois maintenant mon entier.

Le mot de l'Enigme N° 5 est : PERSÉVÉRANCE

Solutions justes. — I. B. — Coquelicot. — Lord Etune Chymer. — K. Lypso. — Petit-Jean. — Little-Duck. — Un vieux Soldat. — Fais-ta-Malle. — Landry. — Philéas Fogg. — Bob et Dick. — Delphin Zibetta. — J. L. R. — Athos. — D'Artagnan. — Quick-Silver. — Ch. Perplex. — Cocardasse. — Buridan. — Frantz d'Épinay. — Monte-Cristo. — Madelon. — N. Norty. — A. P. — Remy. — Paul Adloff. — L. Le-blanc. — Lagardère. — Espérance.

Solutions justes du Canada pour l'Enigme n° 3 :
Edouard S. (Montréal). — Bas-de-Cuir (Québec). — Le Devineur (Ottawa). — P. D. (Ottawa). — Henri G. (Québec).

Prière d'envoyer les solutions aux bureaux du journal, à
D'ARBOIS.

A VENDRE à Saint-Henri-de-Lévis, une très BELLE PROPRIÉTÉ d'une contenance d'environ 40 hectares en culture, avec bois, bâtiments de ferme en parfait état et maison d'habitation. Le chemin de fer *Québec-Central* passe à trois cent mètres de cette propriété.

Prix avec facilités de paiement : 19,000 francs (\$ 3,600).

S'adresser pour renseignements détaillés et offres, au propriétaire, M. Jean Pâquet, à Saint-Henri-de-Lévis, près Québec (Canada).

Ou aux bureaux du journal : 19, rue de Grammont.

BULLETIN COMMERCIAL

POIDS ET MESURES

L'usage du système décimal français est facultatif et légal au Canada.

La livre est égale à..... 0 kilog. 453,59
La tonne à..... 907 kilog.
Le gallon contient..... 4 litres, 54
Le minot contient..... 36 litres, 34
La verge est de..... 0 mètre, 91
Le pied est de..... 0 mètre, 30
Le mille est de..... 1,609 mètres
L'acre a une superficie de..... 40 ares, 47

La piastre (\$), divisée en 100 centins, vaut (sauf les variations du change) 5 fr. 25.

Paris, 9 septembre 1884.

BLÉ. — Marché faible.
Nous cotons à 12 h. 1/4 :

Livrable Septembre..... 20 75 à 21 ..
— Octobre..... 20 75 à 21 ..
— Nov. et Déc..... 20 50 à 20 90
— 4 premiers mois..... 21 25 à 21 50

Les 100 k. nets, compt.; poids naturel. 77 à 75 k. à l'hect.

Les blés à livrer ont des cours plus faibles, les transactions réduites; en clôture il y a quelques demandes, mais on ne dépasse pas les cours du début.

SEIGLES. — Les seigles sont très calmes, les prix restent à peu près les mêmes, avec quelques acheteurs en livrable.

Livrable Septembre..... 15 50 à 16 ..
— Octobre..... 15 50 à 15 75
— Nov. et Déc..... 15 50 à 15 75
— 4 premiers mois..... 15 50 à 16 ..
Poids naturel 72 à 70 k. à l'hect., 100 k. nets cpt.

AVOINES. — Les avoines sont lourdes, on ne peut vendre qu'en baisse les différentes époques.

Livrable Septembre..... 17 .. à 17 25
— Octobre..... 17 .. à 17 25
— Nov. et Déc..... 17 .. à 17 25
— 4 premiers mois..... 17 25 à 17 75
Poids naturel 45 à 47 k. à l'hect., 100 k. nets cpt.

Montréal, 28 août 1884.

Marché toujours calme et sans grande activité. Les cours cotés sont surtout des cours d'attente. Les évaluations de la nouvelle récolte insuffisamment connues, ainsi que les cours des marchés européens dont les tendances sont incertaines, ne permettent pas encore un classement définitif. Mais à Montréal on voit généralement la baisse.

On cote :
BLÉ. — Canada rouge d'hiver, le minot \$ 0,91
Canada du printemps, le minot..... \$ 0,90
Poids légal au minot, 60 livres.
SEIGLE. — Le minot..... \$ 0,70
Poids légal au minot, 50 livres.
AVOINE. — Le minot..... \$ 0,41
Poids légal, 34 livres.
ORGE. — Le minot..... \$ 0,55
POIS. — Le minot..... \$ 0,89
MAIS. — Le minot..... \$ 0,70

MARCHÉ AUX BESTIAUX

PARIS	AMENÉS	VENDUS	INVEND	POIDS moyen
La Villette 8 sept.				
Bœufs.....	2.244	2.136	108	340 k.
Vaches.....	1.089	1.027	62	224
Taureaux.....	214	193	21	375
Veaux.....	1.131	1.062	69	80
Moutons.....	20.085	19.135	950	20
Porcs gras.....	1.782	1.787	51	80
Porcs maigres.....	»	»	»	»

	VIANDE NETTE			POIDS VIF		
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs... le kil.	1 72	1 60	1 30	1 12	. 98	. 69
Vaches.....	1 66	1 48	1 26	1 04	. 88	. 65
Taureaux.....	1 45	1 25	1 15	. 88	. 68	. 58
Veaux.....	1 80	1 60	1 35	1 ..	. 95	. 68
Moutons.....	2 05	1 80	1 45	1 25	1 ..	. 80
Porcs gras.....	1 44	1 38	1 32	1 02	. 95	. 88
Porcs maigres.....

Peaux de moutons : rases..... 2 .. à 3 ..
— demi-laine..... 3 50 à 4 50

Pointe-Saint-Charles, Montréal,
28 août 1884.

Le marché pour le bétail d'exportation conserve son activité, et chaque steamer quittant le port de Montréal, sauf les paquebots-poste, en emporte une cargaison complète. Les Compagnies d'assurances assurent ces cargaisons, bœufs ou moutons, contre tous risques de navigation et de mortalité à bord, à raison de 2 1/2 0/0.

La cote ne diffère point de celle de la semaine dernière; cette époque de l'année étant celle où les approvisionnements sont le plus faciles, l'exportation, si considérable qu'elle puisse être, ne peut faire baisser sensiblement les prix.

Le Gérant : FOURBIN.

Paris. — Imp. Dubuisson, imprimeur breveté,
rue Coq-Héron, 5.

Maisons Recommandées

ORNEMENTS D'ÉGLISE

DIVISION DES CATALOGUES ILLUSTRÉS QUI SONT ENVOYÉS SUR DEMANDE

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| 1 Chasublerie, Broderie | 7 Dons et Secours aux |
| 2 Lingerie et Vêtements | 8 Églises |
| 3 Bronze et Orfèvrerie | 9 Églises pauvres |
| 4 Ameublement | 10 Bannières pour Sociétés |
| 5 Oriflammes et Tentures | 11 Ornaments et Vêtements |
| 6 Services mortuaires | épiscopaux |

MAIS AINÉ * * * * *

Fournisseur de N. S. Père le Pape

Paris, 74, rue Bonaparte — Place Saint-Sulpice, Paris
MAISON FONDÉE EN 1782

ART

Tableaux et Objets d'art

TABLEAUX, EAUX-FORTES, GRAVURES

Ancienne maison MARTINET, Jules Hauteceur, successeur, 172, rue de Rivoli (au coin de la rue de Rohan).

AMEUBLEMENTS

MEUBLES MÉCANIQUES

Dupont. Lits pour malades, 10, rue Hautefeuille.

ARTICLES DE VOYAGE

Moynat, la maison la mieux assortie et la meilleur marché de tout Paris, 1, avenue de l'Opéra, 5, place du Théâtre-Français.

CAFÉS-RESTAURANTS

Bruneaux, 24, boulevard Poissonnière, Paris. — Déjeuner à 3 fr. Dîner à 4 fr.

CHEMISES, GANTS, CRAVATES

C. Dupré, F. Ysern, 46, rue Vivienne, près le boulevard.

DENTS

Insensibilisateur Duchesne. Extraction et pose de Dents sans douleur, rue Lafayette, 45.

HOTELS

Appartements et Chambres très confortablement meublés; à la semaine et au mois.

Gervais-Desprez et C^e, 18, rue de Choiseul près le boulevard.

HABILLEMENTS POUR HOMMES

A. Saux, TAILLEUR, 43, rue Saint-Augustin, au coin de l'avenue de l'Opéra.

LIBRAIRIE

LÉOPOLD BOSSANGE, Commissionnaire en Librairie, 6, rue Chabanais.

PARFUMERIE

COSMYDOR. — Eau de Toilette sans acide ni vinaigre, aromatique, hygiénique.

SAVONNERIE DU COSMYDOR, entrep. gén. boul. Sébastopol, 53.

A. Balmain. — Parfumerie fine. Savons de toilette. Articles de choix.

370, rue Saint-Honoré, Paris.

Cosmétique au Raisin pour les gerçures des lèvres. L. PIERLOT, 55, r. Bonaparte. La boîte, 2 bāt., f. 65.

EAU DE TOILETTE

Lait anthéphélique Candés, boulevard Saint-Denis, 26, pour rendre et conserver au teint sa pureté et son éclat.

Ellixir et Poudre au Cresson Martial, 119, r. Montmartre.

HYGIÈNE L'Eau et la Pommade du D^r JACOMY arrêtent la chute des cheveux, empêchent de blanchir, 21, quai Saint-Michel.

VINS

The International ADEGA Company, 12, rue du Quatre-Septembre.

Importation directe de tous les vins d'Espagne, de Portugal, de Madère. — Boissons anglaises. — Vente par bouteilles et par fûts. — Dégustation au verre.

LE GAULOIS

LE PLUS COMPLET ET LE MIEUX INFORMÉ
DES JOURNAUX DE PARIS

Prix de l'abonnement pour le Canada (Union postale) :
Un an, 72 fr.; Six mois, 36 fr.

Bureaux à Paris, 9, Boulevard des Italiens

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1884 Arrangements d'été 1884

Depuis le 10 mai, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

PARTIRONT DE LA POINTE-LEVIS

Pour Halifax et Saint-Jean..... 7.30 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup et Sainte-Flavie 11.20 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup..... 5.15 P. M.

ARRIVERONT A LA POINTE-LEVIS

De Halifax et Saint-Jean..... 7.20 P. M.
De la Rivière-du-Loup..... 1.30 P. M.
De la Rivière-du-Loup..... 6.00 A. M.

Le char Pullman qui part de Lévis, le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi se rend à Saint-Jean.

Tous les trains circulent sur l'étalon chronométrique de l'Est.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef,

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. B., avril 1884.

BOURGOIN, DUCHESNEAU & C^{IE}

NOUVEAUTÉS ET MERCERIE (Small Ware)

IMPORTATEURS

321, 323, 325, rue Saint-Paul
MONTREAL

GUSTAVE R. FABRE

Marchands de Fers et de Quincaillerie

RUE SAINT-PAUL. — MONTREAL

LA COMPAGNIE DE

Navigation Richelieu et Ontario

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

QUEBEC ET MONTREAL

Cette magnifique ligne est composée des steamers de première classe suivants :

QUÉBEC ET MONTREAL

Départ de Montréal, tous les jours, sept heures du soir; départ de Québec, tous les jours, cinq heures du soir.

ENTRE

MONTREAL et TORONTO

Les steamers

CORSICAN,

ALGERIAN

et CORINTHIAN

Un de ces steamers quittera, tous les mardis, jeudis et samedis, le bassin du Canal à 9 heures, et Lachine à l'arrivée du train qui part de la gare Bonaventure à midi, pour

TORONTO

Et les ports intermédiaires, se raccordant directement à

Prescott et Brockville

Avec les chemins de fer d'OTTAWA, PERTH, ARNPRIOR, etc. à

TORONTO

Avec les chemins de fer qui conduisent à tous les points de l'Ouest.

J.-B. LABELLE,

15 mai 1884.

gérant.

AGENCE FRANCO-ANGLAISE

Pour la Représentation et la Vente des Marchandises
Françaises et Anglaises

OBJETS D'ART, DE LUXE ET DE HAUTE FANTAISIE
à MONTREAL (Canada)

PLACE VICTORIA, RUE SAINTE-RADEGONDE, 8

N. B. — Renseignements franco sur demande.

L. J. A. SURVEYER

MARCHANDS DE FER ET DE QUINCAILLERIE

Rue Notre-Dame, 188

MONTREAL

LIGNE DOMINION

De Paris au Canada

Départ de Liverpool pour Québec tous les jeudis

L'Orégon, Le Sarnia, Le Vancouver

Les salons, ainsi que les cabines de 1^{re} classe, se trouvent au milieu du navire.

Le Vancouver est éclairé à la lumière électrique dans tous ses compartiments.

Prix de passage : 1^{re} classe, de 266 70 à 480 fr.

Pour tous renseignements et pour les billets de passage, s'adresser à

PITT ET SCOTT,

7, rue Scribe, Paris.

LA NEW-YORK

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDÉE EN 1845

Fonds de Garantie : 287 Millions

ENTIÈREMENT SOUSCRITS

MUTUALITÉ A PRIMES ET ENGAGEMENTS FIXES

Les assurés sont seuls propriétaires du fonds de garantie de tous les bénéfices.

TARIFS COMPARÉS

de la NEW-YORK et des principales autres Compagnies

ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS avec participation aux bénéfices Primes viagères assurant 100f.			RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES payables par semestre Rente pour un versement de 100 fr.		
Ages	à la New-York	aux autres Compagnies	Ages	à la New-York hommes	aux autres Compagnies
25	19.89	22.10	60	10 »	9.02
35	26.38	28.40	70	13.60	12.15
45	37.97	38.70	80	17.60	15.16

DIRECTION POUR LA FRANCE

19 — avenue de l'Opéra — 19
PARIS



BERTHET & DESMAZIÈRES

TAILLEURS

Fournisseurs de S.M. le Roi de Suède et de Norvège
AMAZONES, LIVRÉES. — 32, RUE DES PETITS-CHAMPS.

APPARTEMENTS MEUBLÉS

A LOUER

S'adresser rue de la Boétie, 81, PARIS.

FABRE & GRAVEL

LIBRAIRES

Rue Notre-Dame. — MONTREAL

CONCESSIONS GRATUITES DE TERRES

AU CANADA

65 hectares au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest

40 à 85 hectares dans les autres provinces

On trouve à acheter des fermes et des terres en partie défrichées à des prix raisonnables dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de la Colombie anglaise.

Passages à prix réduits. — Avantages spéciaux offerts aux domestiques.

S'adresser pour brochures donnant tous les renseignements relatifs au placement de capitaux, règlements pour la vente des terres, demande d'emploi, taux des salaires, prix des denrées d'alimentation, etc., etc., au bureau du Haut-Commissaire du Canada, 9, Victoria-Chambers, Londres S. W. (M. J.-G. Colmer, secrétaire; M. C.-C. Chipman, secrétaire-adjoint); ou à M. John Dyke, 15, Water-Street, Liverpool, et à M. Hector FABRE, commissaire-général du Canada, 19, rue de Grammont, Paris.

LIGNE ALLAN

Paquebots-Poste de Liverpool au Canada

DATES DES DÉPARTS DE LIVERPOOL A QUÉBEC

Sarmatian... Jeudi 28 août.	Polynesian... Jeudi 25 sept.
Sardinian... — 4 sept.	Peruvian... — 2 octobr.
Circassian... — 11 —	Sarmatian... — 9 —
Parisian... — 18 —	Sardinian... — 16 —

Ces vapeurs touchent à Londonderry le lendemain de leur départ pour embarquer les passagers et la malle.

PRIX DES BILLETS DE PREMIÈRE CLASSE

Fr. 318 15. — Fr. 397 65. — Fr. 477 20

suivant la position des cabines.

Sur le Parisian, les prix varient de Fr. 397 65 à 557.

Les passagers de différentes catégories de première classe jouissent du même salon et de la même table.

Les enfants de moins de 12 ans paient demi-place. Au dessous de 2 ans, ils voyagent gratuitement.

Chaque passager adulte a droit au transport gratuit d'un colis n'excédant pas 20 pieds cubes. Le colis qu'il prendra avec lui dans sa cabine ne devra pas excéder plus de 15 pouces de haut.

Les billets de passage sont délivrés contre un acompte de Fr. 126 25 ou contre la totalité de leur valeur.

Le passager muni d'un billet de retour devra l'échanger contre un nouveau billet avant de retenir son passage.

Pour billets de passage, s'adresser à M. Alex. HUNTER, 4, rue Gluck, à droite de l'Opéra, Paris; agent de MM. ALLAN brothers C^o, 19, James street, Liverpool.

PEINTURE & PHOTOGRAPHIE D'ART

ÉMILE TOURTIN

8, Boulevard des Italiens, 8